

# Commune de La Motte Saint Martin

## Département de l'Isère

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente du mois de juin à huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de LA MOTTE SAINT MARTIN, sous la présidence de Mr Franck GONNORD, Maire.

Le Président procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

#### **Présents :**

Franck GONNORD, Maire, Christian DUHAUT, adjoint au Maire, Pascale BOREL-TRESALLET, Ollivier CLOT, Roger MOREL, Marion ROBERT, conseillers municipaux.

#### **Excusés représentés :**

Sébastien COUTURIER, adjoint au maire, représenté par Franck GONNORD, Maire,  
Gérard ROBERT, adjoint au Maire, représenté par Marion ROBERT, Conseillère municipale.

#### **Excusés :**

Delphine ACHARD, Alain BOUCHE, Sylvie MEILLAND-REY, conseillers municipaux.

L'assemblée désigne Christian DUHAUT pour assurer les fonctions de secrétaire de la séance, assisté de Mélanie EYMERY.

## **1 Vote des délégués aux élections sénatoriales**

Objet du vote (2 élections séparées, à 2 tours)

- 1 délégué
- 3 suppléants

Constitution du bureau :

- Président : le Maire
- Les 2 membres du conseil présents les plus âgés : Roger, Pascale
- Les 2 membres du conseil présents les plus jeunes : Marion, Ollivier

Résultat des élections :

- Délégués : Votant 8 : Franck GONNORD élu, 7 voix, 1 bulletin nul
- 1er suppléant : votant 8 ; Ollivier CLOT, élu 8 voix
- 2ème suppléant : votant 8 ;
  - x Marion ROBERT, élu, 6 voix,
  - x Sylvie MEILLAND-REY, 1 voix, Delphine ACHARD, 1 voix
- 3ème suppléant : votant 8 ;
  - x Pascale BOREL-TRESALLET, élu, 6 voix
  - x Roger MOREL, 2 voix

## **2 Les rythmes scolaires**

Contexte :

- Le décret permettant de définir, commune par commune, les rythmes scolaires est paru le 27 juin 2017
- La commune de La Motte d'Aveillans a déjà voté une délibération de principes allant dans le sens du retour à la semaine de 4 jours. Nous sommes liés à La Motte d'Aveillans du fait des transports scolaires
- Le conseil d'école de La Motte Saint Martin de juin 2017 a abordé le sujet et n'a pas émis d'opposition au retour à la semaine à 4 jours

# Commune de La Motte Saint Martin

## Département de l'Isère

- La semaine de 5 jours engendre des coûts non négligeables pour la commune, dont les possibilités financières sont limitées

### Proposition :

- Proposer à l'académie le retour à la semaine scolaire de 4 jours, sous conditions de cohérence avec La Motte d'Aveillans et le conseil d'école.
- Étudier la possibilité de maintenir un niveau minimal d'activités de type TAP pendant les horaires de garderie

**Vote :** le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

### **3 Participation à un appel d'offre inter-communal**

#### Contexte :

- Plusieurs communes environnantes se regroupe pour un appel d'offre concernant les travaux de voirie
- La participation à cet appel d'offre permettrait d'obtenir une grille tarifaire négociée à l'avance
- Tout en laissant la possibilité de passer par un autre prestataire (pas de contrainte d'exclusivité)

#### Proposition :

- Se joindre à cet appel d'offre inter-communal

**Vote :** le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

### **4 Lancement d'une étude de sécurisation routière du chef lieu**

#### Contexte :

- Le chef lieu nécessite des aménagements pour améliorer la sécurité routière
- Le Conseil Départemental recommande la réalisation d'une étude par un bureau d'étude
- La Safège nous propose la réalisation de cette étude pour un montant de 3500 euros

#### Proposition :

- Lancer l'étude de sécurité routière du Chef Lieu via la Safège ou un autre bureau d'étude offrant les mêmes conditions

**Vote :** le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

### **5 Choix du prestataire cantine pour la rentrée 2017**

#### Contexte :

- Depuis 2 ans, les repas de la cantine scolaire sont fournis par le « Fourneau d'Angélique »
- Après chaque année scolaire, un bilan qualitatif et économique et une comparaison avec d'autres prestataires éventuels sont réalisés
- A la fin de cette année 2017, l'offre proposée par Sodexo nous semble la meilleure
  - x Mieux adaptée aux enfants
  - x Répondant mieux à notre cahier des charges
  - x Économiquement plus intéressante

#### Proposition :

- Confier les repas à Sodexo pour l'année scolaire 2017 - 2018

**Vote :** le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

### **6 Remboursement anticipé d'un emprunt**

#### Contexte :

# Commune de La Motte Saint Martin

## Département de l'Isère

- Le 22 janvier 2013, la commune a réalisé un prêt de 160 000 euros, sur 15 ans, au taux fixe annuel de 4,6 %, auprès du CA, pour financer les travaux de la salle de spectacle
- A ce jour, il reste 114 189,78 € de capital à rembourser et 30 823,35 € d'intérêts
  - x Dont, pour les intérêts, 10 079 € sur 2018- 2019, 14 461 € sur 2018-2020
- A notre demande, le CA nous indique les modalités suivantes en cas de remboursement anticipé au 15/9/2017 :
  - x Intérêts normaux 2017 : 2129,87
  - x Indemnité financière : 6478,37 €
  - x Indemnité remboursement anticipé : 875,45 €
- La trésorerie de la commune (budget eau compris) est ce jour supérieur à 350 K€
- Notre comptable du Trésor nous donne un avis favorable au remboursement anticipé

### Proposition :

- Rembourser par anticipation le prêt aux conditions ci-dessus, au plus tôt

**Vote :** le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

## **7 Décision modificatives du budget Commune pour le remboursement anticipé d'un emprunt**

### Contexte :

- Financement du remboursement anticipé du prêt CA

### Proposition :

- En dépense de fonctionnement : 66111/66 :+ 2 500 €
- En dépense de fonctionnement : 6688/66 :+ 8 300 €
- En dépense de fonctionnement : 023/023 : + 84 189,78 €
- En dépense investissement installation technique : 2315/23 - 30 000 €
- En recette d'investissement : 021/021 : + 84 189,78 €
- En dépense d'investissement : 1641/16 :+ 114 189,78 €

**Vote :** le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

## **8 Subvention à caractère d'action sociale**

### Contexte :

- La famille Boudoudou, La Molière, sollicite une aide pour financer l'achat de médicaments
- Ces médicaments ont pour but de traiter la maladie de leur petite fille
- Ces médicaments ne sont pas (ou pas encore) remboursés par la sécurité sociale

### Proposition :

- Sous réserve :
  - de la confirmation (justificatif) du besoin financier
  - de la confirmation de l'intérêt thérapeutique du médicament en question
- Accorder une subvention exceptionnelle de 500 € à la famille Boudoudou

**Vote :** le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

## **9 Décision modificatives du budget EAU**

### Contexte :

- Le calcul final des amortissements sur le budget eau donne un résultat de 19 317,52
- Une augmentation de crédit de 633,48 € est nécessaire par rapport à la prévision initiale

# Commune de La Motte Saint Martin

## Département de l'Isère

### Proposition de DM budget Eau :

- En recette de fonctionnement : 042 / 777 :+ 633.48€
- En dépense de fonctionnement : 023 : + 633.48€
- En recette d'investissement : 021 : + 633.48€
- En dépense d'investissement : 040 / 139118 : + 633.48€.

**Vote** : le conseil à l'unanimité accepte la proposition ci-dessus et donne mandat au Maire pour effectuer les actions en correspondance.

### **10 Fin de séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 9h21.

### **11 Informations Diverses**

Néant